

**John C. Weaver, *The Great Land Rush and the Making of the Modern World*, 1650-1900, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 2003, 497 pages**

Michel Morin

Volume 33, numéro 3, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082434ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082434ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Morin, M. (2003). Compte rendu de [John C. Weaver, *The Great Land Rush and the Making of the Modern World*, 1650-1900, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 2003, 497 pages]. *Recherches amérindiennes au Québec*, 33(3), 111–111. <https://doi.org/10.7202/1082434ar>



**The Great Land Rush and the Making of the Modern World, 1650-1900**

John C. Weaver. McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 2003, 497 pages.

CET OUVRAGE, dont le titre se lirait en français « La grande ruée vers les terres et la fabrication du Monde moderne, 1650-1900 », entend rendre compte des traits communs et des particularités du processus d'appropriation des terres dans six pays différents (les États-Unis, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et, de manière moins approfondie, l'Argentine) sur une période de deux siècles et demi, bien que l'accent soit mis sur le XIX<sup>e</sup> siècle. La thèse fondamentale de l'auteur nous a paru assez simple : en définitive, les efforts étatiques pour endiguer ou contrôler la déferlante des migrants convoitant des terres ont été inefficaces, engendrant parfois un cycle de violence qui a culminé avec une guerre contre les Autochtones. Les méthodes de contournement ont été diverses. Il y eut de nombreuses agressions, dirigées aussi bien contre les premiers occupants du territoire que contre les nouveaux venus cherchant des terres. En Afrique du Sud, des colons désirant échapper à la souveraineté britannique ont brièvement réussi à créer des républiques indépendantes. Dans le monde anglo-saxon, les squatters ont été très présents; en dépit des politiques officielles, les améliorations qu'ils apportaient aux immeubles ont souvent été protégées par diverses règles juridiques ou encore par l'attitude complaisante des administrateurs du domaine public. Cela s'explique par la très grande popularité des théories de Locke, pour qui la mise en valeur des terres est le fondement du droit de propriété. Dans cette perspective, les droits territoriaux des Autochtones constituent des obstacles au progrès.

Les spéculateurs ont également joué un rôle important. Après avoir choisi les meilleures terres en y implantant des marques d'occupation, ils ont souvent

été en mesure de provoquer l'ouverture à la colonisation des territoires qu'ils convoitaient. Ils ont également orchestré plusieurs cessions des terres des peuples autochtones, du moins dans les États qui exigeaient le consentement de ces derniers. L'auteur souligne d'ailleurs que si l'obligation de négocier uniquement avec le gouvernement était paternaliste, les ententes conclues par des particuliers avec les Autochtones ont presque toujours été abusives (p. 56). D'autres échappatoires ont été trouvées : en Nouvelle-Zélande, le tribunal chargé de déterminer les droits fonciers des Maoris a permis de démanteler leur système de propriété collective afin de faciliter l'acquisition de leurs terres (p. 329-332). En Australie, jusqu'en 1991, l'ensemble du territoire a été considéré comme étant juridiquement un bien sans maître (*terra nullius*), même si certains colons ont choisi de négocier avec les Autochtones (p. 135, 173).

L'auteur ne néglige aucun aspect du processus d'appropriation des terres : les fondements théoriques du droit de propriété, les méthodes douteuses des spéculateurs, le phénomène des squatters, les règles d'aliénation du domaine public, la taxation des immeubles, les techniques d'arpentage et d'installation de clôtures, l'évolution du système de publicité des droits et, dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, l'irrigation des terres arides. Mais il traite souvent de manière sommaire des pays dont il a choisi de parler, même si sa présentation des questions juridiques est exacte (sous réserve du fait que le Québec s'est doté d'un système de publicité des droits uniquement en 1841; voir p. 240). Il a choisi de se concentrer sur les colonies développées par des agriculteurs ou par des éleveurs (p. 73), ce qui explique peut-être que l'esclavagisme soit presque complètement passé sous silence. Il s'intéresse bien davantage aux cow-boys qu'aux coutumes ou aux conditions de vie des peuples autochtones, qu'il décrit de manière extrêmement générale. Même s'il mentionne les conséquences néfastes de la colonisation, il semble admiratif devant l'occupation ordonnée de vastes territoires (p. ex. p. 251); il trouve même « bénin » le mythe voulant qu'au Canada, le respect consensuel de la loi et l'ordre a permis une colonisation sans violence (p. 256). Dans l'ensemble, cet ouvrage contient une foule d'informations intéressantes et met en lumière des traits communs aux pays étudiés.

Mais nous l'avons refermé en nous interrogeant encore sur l'intérêt d'une comparaison aussi étendue.

Michel Morin  
Faculté de droit,  
Université de Montréal



**Lo transnacional. Instrumento y desafío para los pueblos indígenas**

Françoise Morin et Roberto Santana (dir.). Abya Yala, Quito, 2002. 314 pages.

CET OUVRAGE d'anthropologie politique aborde la question de la mondialisation dans une région du globe, l'Amérique, sous l'angle qui répond le mieux à une problématique centrale pour qui s'intéresse au devenir des sociétés post-coloniales, à savoir la manière dont les groupes sociaux, en l'occurrence les peuples autochtones, vivent les frontières héritées de la colonisation et de la consolidation des États-nations qu'ils tentent de transformer pour défendre leur droit à exister comme peuple. D'où le titre qui met en évidence une double dimension de la transnationalisation. La thématique transnationale est plus souvent évoquée au regard de la pratique des opérateurs économiques et financiers que de celles des hommes et des femmes considérés, généralement, comme des marginaux dans les États qui les incorporent. Mais si l'on se donne la peine d'observer les pratiques économiques, sociales, et politiques se développant entre des acteurs civils, institutionnels ou religieux qui se jouent des frontières ou en usent de manières très diverses, on comprend que le franchissement de lignes tangibles ou invisibles, symboles de l'État plus qu'incarnation de la nation, est l'instrument de la transformation des conditions d'existence des peuples autochtones. C'est à ce titre que la transnationalisation représente un défi pour le développement de ces peuples qui sont inscrits, le plus souvent malgré eux, dans une structure sociale et politique qui les marginalise.